



Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON
Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34
E-mail: mairie@yzeron.com

Yzeron

PROCES VERBAL SIMPLIFIE DU CCAS DU 26 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 19 septembre 2024

Étaient présents : NELIAS Agnès, JOANNIN Marie, RULLIAT Nathalie, Pierre DURAND, BLUM Virginie, FOURDIN Fabrice,

Étaient absents : RULLIAT Christian donné procuration à Pierre DURAND, BADOIL René a donné procuration à Nathalie RULLIAT, Elisabeth BAZIN a donné pouvoir à Agnès NELIAS.
Marie JOANNIN

Secrétaire : VIRGINIE BLUM

Personnel communal : Joëlle CAMU

Accueil de Fabrice FOURDIN, suite à la démission de Frédérique BARNOUD, acceptée par courrier du préfet en date du 3 septembre 2024,

- 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : VIRGINIE BLUM

- 2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 JUILLET 2024

Le compte rendu de la réunion précédente du 18 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Corrections sur abstention et enlever le comptoir d'Yzeron

VOTE : à l'unanimité

- 3 - INSTALLATION DE MONSIEUR FOURDIN AU SEIN DU CCCAS :

Suite à la délibération du Conseil Municipal, en date du 10 septembre, portant modification du Conseil d'Administration du CCAS, suite à la démission de Madame BARNOUD, il convient de procéder à l'installation de Monsieur Fabrice FOURDIN, nouveau membre élu au sein du Conseil Municipal.

- 4 - ELECTION DU VICE-PRESIDENT :

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la mise en place du CCAS, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e).

Fabrice FOURDIN se porte candidat, ayant eu la délégation de la gestion des affaires sociales, il est tout désigné pour cette fonction.

Il est procédé au vote à main levées :

VOTE : à l'unanimité

- **5 - DELEGATIONS AU VICE-PRESIDENT**

Madame la Présidente expose que l'article R 123-21 et l'article R 123-22 du code de l'action sociale et des familles donne au Conseil d'administration du CCAS la possibilité de déléguer au président ou au vice-président, pour la durée du mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Les membres du CCAS, après avoir entendu Madame la Présidente :

- Vu l'article R 123-21 et l'article R 123-22 du code de l'action sociale et des familles,
- Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration du C.C.A.S., à donner à Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente, certaines des délégations prévues par cet article précité,

Décide :

Article 1 – Madame la Présidente est chargée par délégation des membres du CCAS, prise en application de l'article R 123-21 et l'article R 123-22 du code de l'action sociale et des familles et pour la durée de son mandat des délégations suivantes :

- Attribution des prestations dans les conditions suivantes : aides diverses (alimentaire, secours en argent) d'un montant maximum de 500 €, en cas d'urgence, lorsque la décision ne peut attendre la tenue d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration,
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant : jusqu'à 10.000 euros.
- Révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président est chargé de l'application de la délégation suivante, pour la durée de son mandat :

- Attribution des prestations dans les conditions suivantes : aides diverses (alimentaire, secours en argent) d'un montant maximum de 500 €, en cas d'urgence, lorsque la décision ne peut attendre la tenue d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Article 3- Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président rendront compte des décisions prises aux membres du CCAS à chacune des réunions du CCAS.

VOTE : à l'unanimité

- **6 - DATES DU GOUTER ET REPAS DES ANCIENS :**

Pour le calendrier des fêtes 2024, il faut fixer les dates de nos manifestations.

Le goûter des anciens aura lieu le **samedi 7 décembre 2024**

Le repas des anciens est fixé au **dimanche 6 avril 2025**

VOTE : à l'unanimité

- **7 - SEMAINE BLEUE**

Semaine Bleue : Agnès NELIAS présente le programme de la semaine bleue et explique que chaque commune est sollicitée soit en tant que bénévole sur les activités proposées soit en participant financièrement au goûter des activités. Les membres de la commission ne pourront pas participer aux activités proposées. Il est donc décidé d'aider financièrement au goûter à concurrence de 50 euros.

La semaine bleue, organisée par le SIPAG, aura lieu du 3 au 10 octobre sur le territoire de la CCVL.

VOTE : à l'unanimité

- **8 - ACTION OCTOBRE YZ'ROSE ET PARTENARIAT**

Des flyers vont être préparés pour chaque événement. Le projet de préparer une banderole est envisagée : « Octobre YZ'ROSE »

envisagé de réinstaller les grandes lettres en rose YZERON., fabriquées et posées l'année passée par
me LHOPITAL Cyprien et Virginie ;
et les agents techniques qui les installeront le mardi 1 er octobre.

Les commerçants souhaitent vendre des rubans et la recette sera remise lors du loto.

L'année dernière nous n'avons pas remercié l'espace jeune (Cadeaux pour les ados) et faire quelque chose pour les enfants

Madame Rivoire création de design à ST Martin 300 euros Fleurs imprimées

Quatre évènements sont prévus pour « Octobre YZ'ROSE »

1 - Vendredi 4 octobre 2024 à 18 h au complexe associatif :

Course ou marche, départ à 18h30 - 30 minutes pour octobre rose au lac

Visuel avec le CCAS collation offerte par Evelyne venez en rose marcher, courir en famille en solo bouger pour la santé.

2 - Dimanche 13 octobre toute la journée au complexe associatif :

Randonnée équestre et VTT départ sur le parking du lac.

En même temps marche autour du lac

Proposition de demander à la fleuriste de St Martin en haut une fleur rose pour mettre sur les chevaux.

3 - Dimanche 20 octobre à la salle des fêtes à 14 h (ouverture des portes à 13 h 30) :

Super loto

Pour les bénévoles 10 h

Il faut 3 personnes sur l'estrade et 2 en salle pour vérifier la ligne

A l'entrée 2 personnes pour vendre les cartes

5 personnes pour tenir la buvette

En tout 12 personnes possibles, l'idéal serait d'avoir 2 personnes en supplément soit en tout 14 bénévoles.

Il y a déjà 8 personnes : Nathalie RULLIAT le matin, Pierre DURAND, Virginie BLUM, Marie JOANNIN, Frédérique BARNOUD, sa fille Sarah et René BADOIL, Joëlle CAMU. A voir combien de bénévoles seront disponibles pour FADY. On peut solliciter des présidents des associations.

Prix des cartons 1 carte 4 euros - 3 cartes 10 euros

Un règlement va être fait pour bien expliquer comment cela se passe

Au dernier numéro sorti pour vérifier

Une partie 1-2-3 lignes

Une partie 1-2-3 lignes

Une partie enfants

Un entracte au milieu du loto est prévu : vente de boissons et petite restauration

Petite partie debout il ne faut pas avoir le numéro que l'on annonce il faut un carton vide pour gagner

Une partie 1-2-3 lignes

Une partie carton plein

Lot pour 2 lignes :

Lot pour 3 lignes :

Matériel du loto :

Stéphanie LHOPITAL devrait pouvoir récupérer le tableau d'affichage des numéros

Les commerçants vont participer et vendront des bandeaux rose

Virginie fait une trame pour mettre toutes les actions. Faire des gâteaux pour la buvette et Joëlle cherche les lots

Proposition du CCAS : achat d'une tablette Apple iPad, entrée dans un parc d'attraction, un panier garni

Les membres du conseil d'administration sont tous d'accord

4 - Jeudi 24 octobre à 20h 30 à la salle des fêtes :

Pièce de théâtre « ORAGE ET VIVRE organisée par YZEA

Prix des places 10 euros

C'est Fady qui encaisse l'argent et le reversera aux CCAS prendre une délibération pour que Fady verse au ccas pour le prochain conseil et on décide de faire un groupe de travail. L'année dernière la somme récoltée était de 2 130 euros. La volonté était de reverser cette somme à une association locale pour les femmes touchées par la maladie afin d'améliorer les soins.

Deux options ; créer une association, créer au sein du CCAS un dispositif tenu par des bénévoles.

...ration pour une ligne budgétaire pour la manifestation octobre Rose. Action santé et quelle territoire voit comment on articule les élus bénévoles et les autres bénévoles. Créer un groupe de travail. Les dépenses imputées au CCAS sont de 1000 euros pour Octobre Yzerose

- **8 - COLLECTE ALIMENTAIRE :**

Agnès NELIAS rappelle que chaque année le CCAS participe à la collecte alimentaire organisée par la Croix Rouge. Elle demande si le CCAS est d'accord pour continuer cette participation. Fabrice FOURDIN prend la responsabilité de cette manifestation.

Les cartons pour recueillir les aliments seront à la mairie, chez Evelyne. Fabrice FOURDIN mettra les cartons la semaine d'avant

La collecte est prévue la semaine du 20 au 26 novembre

Les membres du conseil d'administration sont tous d'accord

- **9 - GOUTER DES ANCIENS :**

Le goûter se réalisera le 7 décembre 2024 à la salle des fêtes à partir de 14 h, la date limite de réponse est fixée au vendredi 29 novembre 2024. Les invitations sont à préparer, avec un coupon réponse indiquant le nom de la personne, sur feuille cartonnée.

La liste des anciens de plus de 75 ans, est à établir avec Joelle CAMU, Sylvie LHOPITAL. Contrôlée par Agnès, Christian, Fabrice.

Seront offerts des bons cadeaux, deux fois 10 euros par personne comme l'année dernière. Des gâteaux faits maison seront servis.

Christian RULLIAT démarchera les commerçants pour établir la liste des volontaires à la démarche.

Il faut s'organiser pour le jour de la manifestation.

Les bénévoles préparent des gâteaux.

Prévoir un grand sapin de 2 mètres : voir avec les services techniques avec croisillons

Chacun peut apporter des décorations.

PROPOSITION de prendre le groupe proposé par Agnès Nelias prix approximatif : 250 euros,

C'est finalement 350 euros pour 1h30 de chansons. Le groupe de 2 personnes arrivera à 13h et pourra commencer à jouer à l'heure de notre choix.

Les membres du conseil d'administration sont tous d'accord

- **10 - AVIS SUR UNE DEMANDE DE SECOURS EN ARGENT :**

L'UDAF, représenté par Mme PORTELA demande si le CCAS peut prendre en charge une partie de la somme de 1390, 00 pour l'entreprise qui a vidé une maison. Facture jointe.

Vote : 8 contre une délibération devra être prise mais pas envoyée en préfecture

- **11 - GOUTER COMMUN CCAS DES COMMUNES DE LA CCVL du 18/12/2024**

Le goûter se déroule sur la commune de VAUGNERAY. Les 8 communes de la CCVL peuvent y participer ;

Le goûter est agrémenté d'un spectacle. Le budget s'élève à 1500 euros.

Cette animation est ouverte pour l'ensemble des administrés : personnes isolées, petites ressources, personnes âgées isolées.

Le transport se fait avec la participation de bénévoles.

Participation de 50,00 euros

Une convention et une délibération seront prises à la prochaine commission.

- **10 - DOSSIERS DIVERS :**

Aide alimentaire de 60 euros au bénéfice d'une personne en détresse financière. Décision de la Présidente du CCAS.

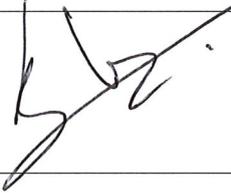
Un bon alimentaire a été établi également jusqu'à la fin de l'année 2024 à aller chercher à la Croix Rouge à Saint Martin.

Grosse urgence avec l'enfant qui avait faim, faits remontés par le directeur du service périscolaire.
Un signalement à la PMI a été fait par la mairie.
La famille a été reçue en mairie dès le lendemain du signalement.

- 11 - INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30

Prochaine réunion le jeudi 7 novembre 2024 à 18h30

Secrétaire Virginie BLUM		Agnès NELIAS Madame la Présidente	
-----------------------------	---	---	---